

République française

Département du Lot

## COMMUNE DE MEYRONNE

Séance du 04 avril 2023 à 10 h 00

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 28/03/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BALADRE</i>
Présents : 9	
Votants: 11	<b>Présents :</b> Jean-Luc BALADRE, Daniel BARRES, Annie CAVIER, Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Fabien PAGES, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE
Pour: 11	
Contre: 0	<b>Représentés:</b> Didier TAMAGNAUD par Alain LONGE, Isabelle TOULZAC par Martine PERIE
Abstentions: 0	<b>Excusés:</b> <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance:</b> Pascal LEFEVRE

### Objet: VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 ASSAINISSEMENT - DE\_015\_2023

Il est demandé au Conseil Municipal de se pronocer sur le budget primitif 2023 de l'assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	153 763,66	153 763,66
Section d'investissement	65 537,91	65 537,91
<b>TOTAL</b>	<b>219 301,57</b>	<b>219 301,57</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le budget primitif 2023 de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré lesjours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

Publié le :

Le Maire

JL. BALADRE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_